



SAISON 2015/2016

Compte-rendu de la réunion du Conseil d'Administration **du 15 avril 2016**

Une réunion des membres du Conseil d'Administration de l'Association des Archers de Kervignac s'est tenue le 15 avril 2016 de 19h00 à 19h40, au complexe sportif de Kervignac (salle omnisports n°1).

Cette réunion fut présidée par LE ROMANCER Fanny, Présidente de l'association.

Présents : CATRIC Romuald, CHARTON Serge, CHASTAGNER Antoinette DREANO Bertrand, DUPRAT Mathieu, LE BARH Jean-Michel, LE BORGNIC Christian, LE BOURHIS Jean-Michel, LE MELEDO Loïc, PINCEMAILLE Patrick, RAULT Jean-Charles, SIMON David, SIMON Philippe, SOULLIAERT Christian.

L'ordre du jour établi était le suivant :

- 1- Pas de tir extérieur
- 2- Initiation en extérieur
- 3- Local de rangement salle n°6 du complexe sportif
- 4- Questions diverses / Libre expression.

I – Pas de tir extérieur

Les beaux jours arrivant, les travaux ont repris sur le chantier du pas de tir.

Dans le but de favoriser la découverte et l'entraînement pour les épreuves Fédéral et FITA, le conseil d'administration autorise et encourage les personnes à aller tirer sur le pas de tir extérieur malgré le fait qu'il ne soit pas fini. Cependant les tirs ne pourront être possibles que dans certaines conditions :

- Que cela se passe durant les créneaux d'entraînements habituels.
- Qu'un membre responsable de séance soit nommé.
- Que les tirs n'entravent pas l'avancée des travaux.

L'installation des cibles est, pour l'instant, prévu aux alentours du 20 mai 2016. En attendant leur installation, les cibles utilisées seront les trépieds avec cibles mousses, elles devront être rangées dans l'annexe de la salle n°1 après chaque utilisation.

II – Initiation en extérieur

Les membres de l'initiation pourront profiter du pas de tir pour découvrir le tir à longue distance durant les créneaux horaires de l'initiation.

L'accueil et la prise du matériel se fera à la salle n°1. Les archers ne pourront accéder au pas de tir que ensemble et quand tous les membres de l'initiation seront présent.

III – Local de rangement salle n°6 du complexe sportif

La mairie nous informe de la possibilité d'avoir accès à un espace de rangement qui se situera dans la salle n°6 du complexe sportif, sous les gradins.

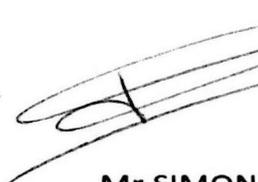
Cet espace de rangement, si nous en disposons, pourrait servir à entreposer le gros du matériel relatif aux concours et permettre de gagner de la place dans les placards.

IV – Questions diverses / Libres expression

Aucune questions transmises ou points abordés.



Mme DE ROMANCER
Présidente



Mr SIMON
Secrétaire



Mr LE BORGNIC
Trésorier